



EXAMEN PROFESSIONNEL Commandant Pénitentiaire 2027

FLASH INFO :

FO Justice vous informe de l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Commandant Pénitentiaire au titre de l'année 2027.

- Inscription : **du lundi 14 septembre au vendredi 16 octobre 2026**
- Date limite de l'envoi des dossiers RAEP : **vendredi 23 octobre 2026, à 23H59 heure de Paris**
- Épreuve orale d'admission : **à partir du lundi 23 novembre 2026**
- Publication des résultats : **à partir du mercredi 9 décembre 2026**

Le nombre total de postes offerts fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

► Pour rappel, cet examen professionnel est ouvert aux capitaines pénitentiaires qui remplissent les conditions fixées à l'article 53 du décret du 29 décembre 2023 :

Du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2028, par dérogation aux dispositions du 1^o de l'article 35, peuvent être promus au grade de commandant pénitentiaire les capitaines pénitentiaires anciennement régis par le décret du 14 avril 2006 susvisé et justifiant d'au moins un an d'ancienneté dans le grade.

► En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent envoyer leur dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par voie électronique à l'adresse suivante : exapro.dap@justice.gouv.fr dans un fichier unique au format PDF d'une taille inférieure à 20 Mo.

► L'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire comporte une unique épreuve orale d'admission d'une durée de 30 minutes, consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat à accéder au grade de commandant pénitentiaire, sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien débute par un exposé sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de 10 minutes au plus.

FO Justice reste à votre disposition pour plus de renseignements !

FO Justice – le 10 septembre 2026